

**OUVERTURE REGULIERE DU CDI
EN DEHORS DE LA PRESENCE DU PROFESSEUR DOCUMENTALISTE**

Le CDI est ouvert en dehors de la présence du professeur documentaliste sous la **responsabilité** d'un personnel désigné :

Nom : Prénom : Qualité :
pendant les créneaux horaires définis dans l'emploi du temps joint.

Ce personnel a reçu une formation de la part du professeur documentaliste titulaire.

Liste des activités autorisées au CDI en dehors de la présence du professeur documentaliste :

-
-
-
-
-
-

Liste des activités non autorisées au CDI en dehors de la présence du professeur documentaliste :

-
-
-
-
-
-

Ce personnel n'a pas accès à l'espace de travail particulier du professeur documentaliste titulaire. A l'issue de son temps de présence au CDI, il s'assure que le CDI se trouve dans l'état où il était lorsqu'il en a pris la responsabilité.

Autre clause particulière :

Signature des parties engagées :

Chef d'établissement	Professeur documentaliste	CPE	Personnel désigné	Autre